

Le Beausset



PLAN LOCAL D'URBANISME

2

## Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PLU prescrit le 28/02/2002  
PLU arrêté le 26/12/2011

# PARTIE 1

RAPPEL : SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ET ENJEUX D'UN  
TERRITOIRE DURABLE

# I- UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE, UN PAYSAGE AGRICOLE ET NATUREL REMARQUABLE

---

## 1. UNE PART IMPORTANTE DU TERRITOIRE EN ESPACES NATUREL OU AGRICOLE

Le territoire se caractérise par :

- **Un paysage agricole encore fortement marqué** (vignes, restanques, oliveraies) qui s'est **urbanisé progressivement et de manière très diffuse**
- **Un patrimoine** (culturel, paysager, viticole) **qui mérite d'être reconnu et valorisé** : Beausset Vieux, Chapelle Notre Dame de Beauvoir, noyau urbain ancien, Place J. Jaurès, fontaine, Oratoires

### ENJEU

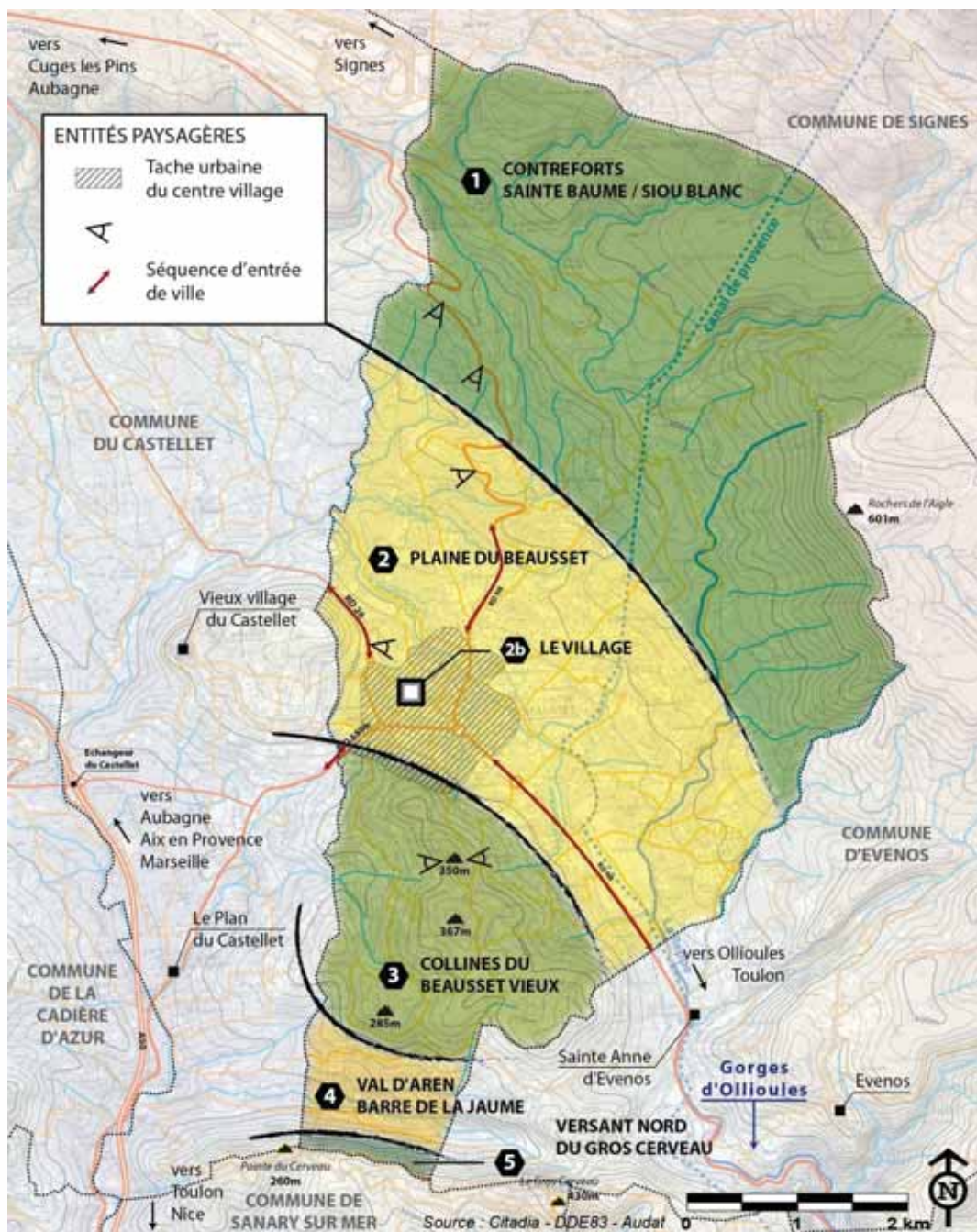
- La protection et la valorisation du patrimoine paysager, agricole, environnemental ...

## 2. UNE STRUCTURE PAYSAGÈRE RICHE ET MARQUEE

- Des éléments géographiques forts : Contreforts de la Saint-Baume et du Siou Blanc, Rocher de l'Aigle, Gorges d'Ollioules, Massif du gros Cerveau, Colline du Beausset-Vieux, Le Cros du Loup
- Un bassin visuel majeur : la plaine agricole du Beausset, ouverte sur Sainte-Anne d'Evenos au Sud-Est, le vieux village du Castellet et la vallée du Gourganon à l'Est
- Des points de vue exceptionnels : depuis le Beausset-Vieux, depuis la RDN8 en direction du Sud (vue sur le Beausset et La Ciotat), depuis la Montée des Oliviers (vue sur le front bâti du Vallon des Vignes), de l'entrée Est vers le Moulin du Beausset
- 5 unités paysagères bien identifiées

### ENJEU

- La protection des éléments paysagers identitaires du territoire, garant de son authenticité.



### 3. UN PATRIMOINE AGRONOMIQUE IMPORTANT ET RECONNU

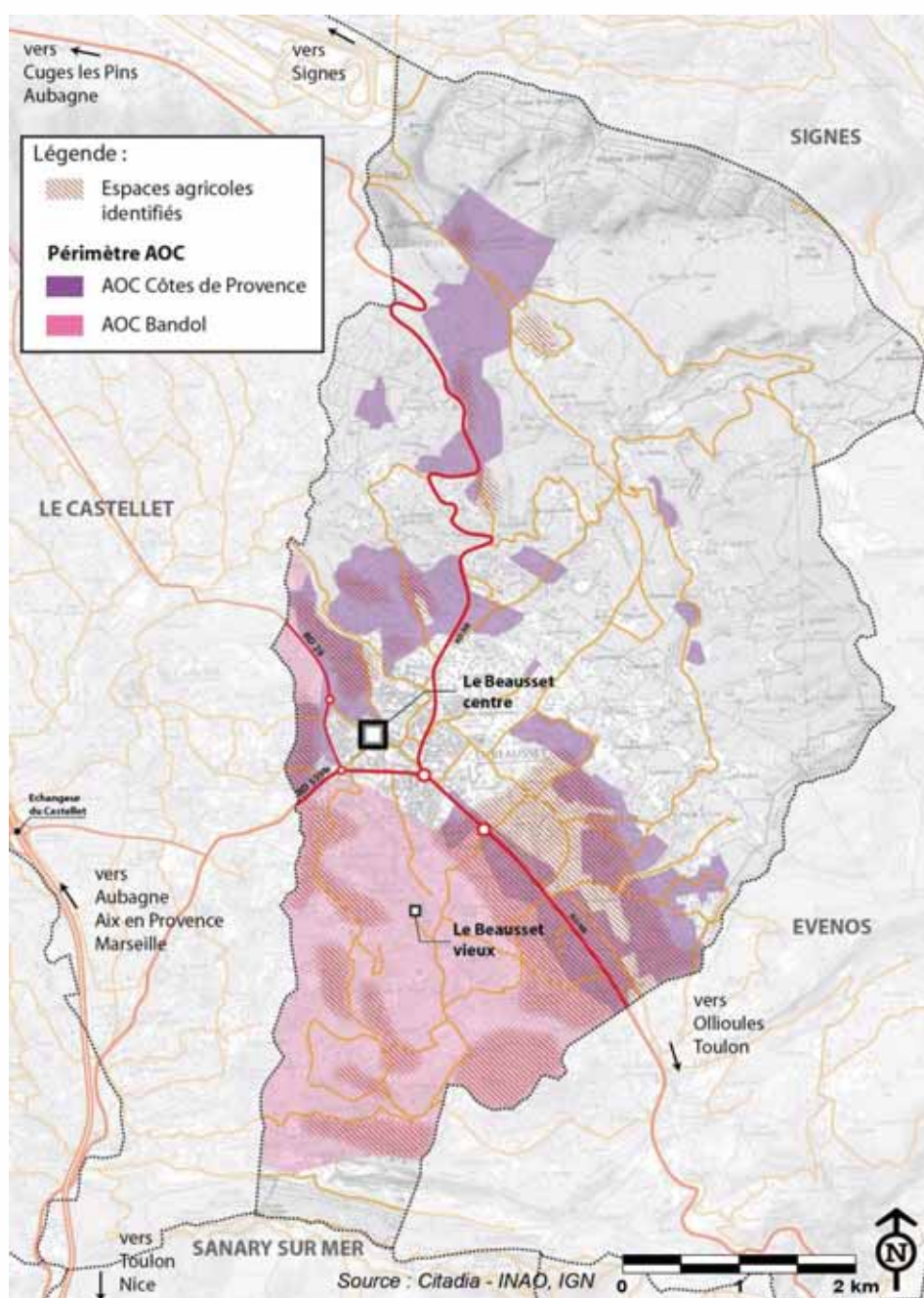
La qualité du terroir du Beausset est reconnue à travers :

- 2 AOC viticole sur le territoire : Bandol et côte de Provence
- des appellations Vins de Pays du Var et Vins du Mont Caume
- 1 AOC Huile de Provence recouvrant l'ensemble de la commune

En dehors des parcelles de vignes exploitées, les **tendances d'évolution** du **patrimoine agricole** se caractérisent par un **abandon progressif et enrichissement des terrasses**, restanques et autres parcelles agricoles, envahies par la garrigue, la pinède, et l'habitat diffus.

#### ENJEU

- Le **maintien de l'activité économique** (équilibre des territoires ruraux) et **gestion des paysages** (protection du cadre de vie, limitation des incendies, reconquête des restanques).



3 activités dominent le secteur agricole du Beausset

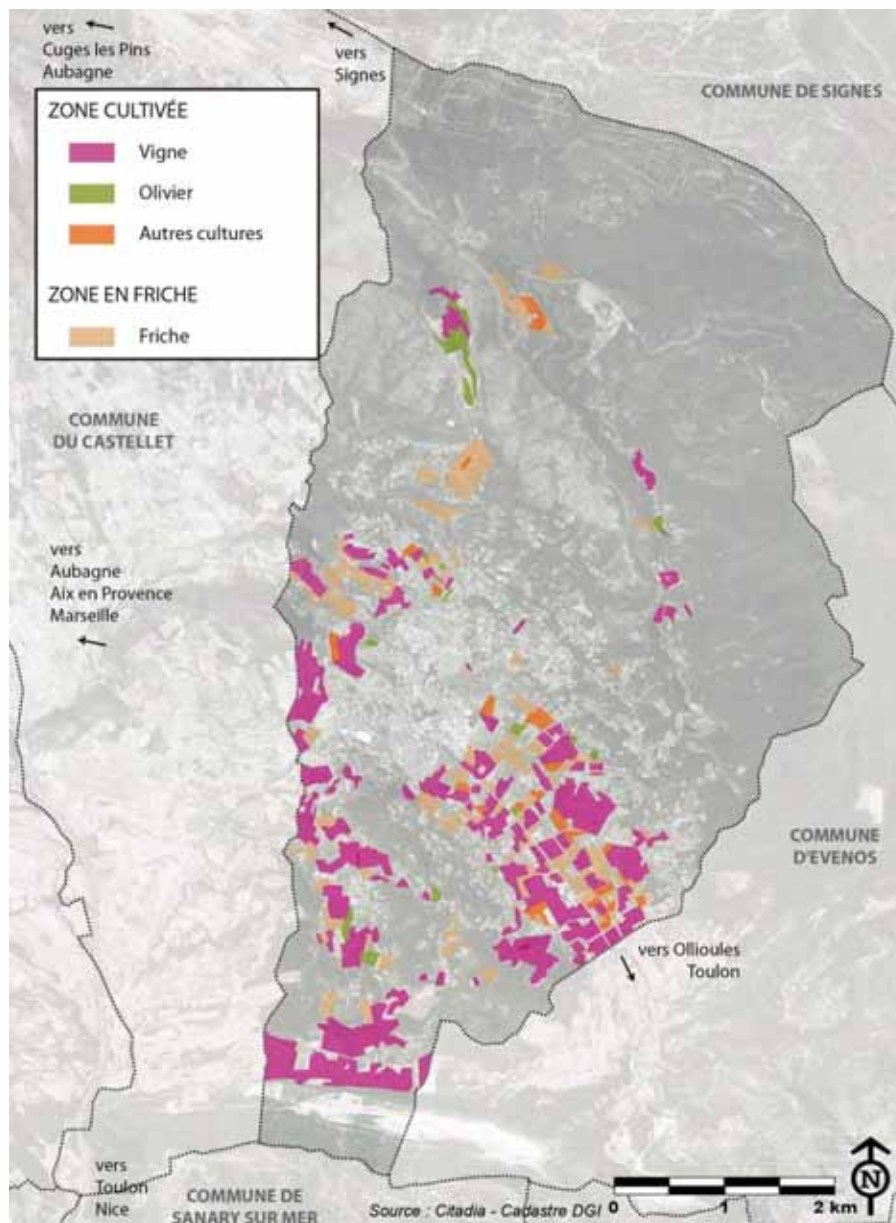
- La viticulture
- Les cultures maraichères et l'oléiculture
- L'élevage (aviculture)

On note la **diminution des agriculteurs exploitants** : de 48 en 1999, ils sont au nombre de 24 en 2008.

Entre 1972 et 2003, la diminution des surfaces agricoles représente 395 ha – une des plus fortes diminutions sur le territoire du Scot. Sur les 3548 hectares de la commune, la **Surface Agricole Utile** couvre 317 hectares en 2000 (contre 363 en 1988). Le **nombre d'exploitations** est en constante diminution alors que la **SAU moyenne par exploitation** est en augmentation : 11 ha en 1988 à 17ha en 2000.

## ENJEU

- La protection du terroir AOC
- La protection des espaces agricoles cultivés et/ou de qualité agronomique
- L'arrêt de consommation d'espaces agricoles.



## II- UN TERRITOIRE SENSIBLE ET CONTRAINT

De nombreuses contraintes ou sensibilités conditionnent le développement urbain du territoire du Beausset, des éléments à prendre en compte dans l'élaboration du PLU :

**CONTRAINTES** liées aux risques :

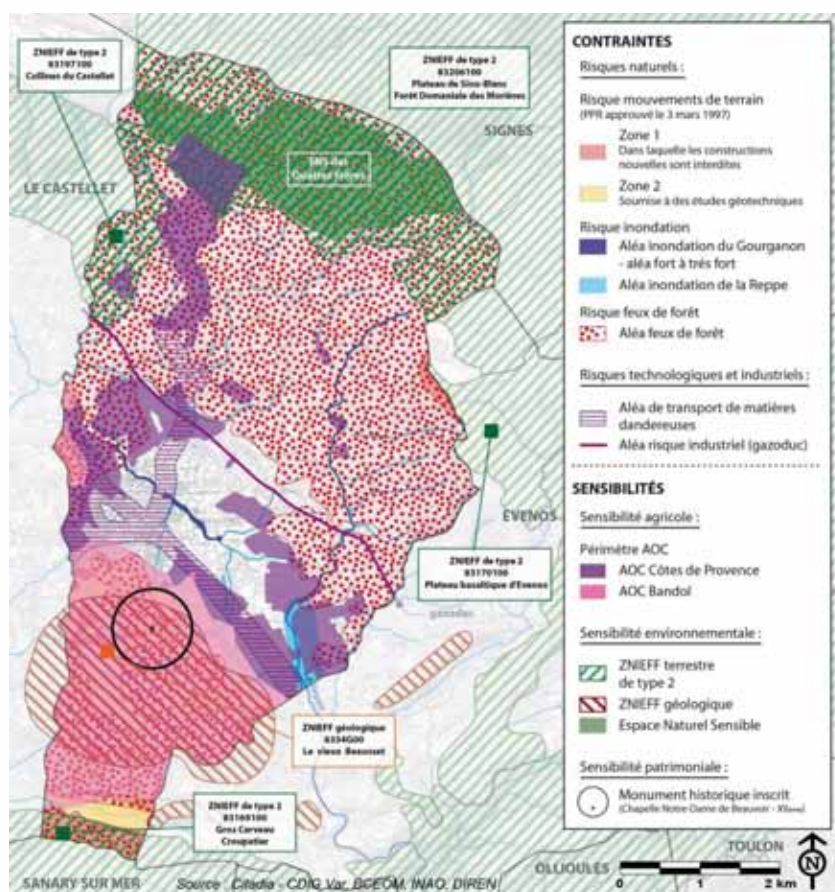
- naturels : risque mouvement de terrain (PPR approuvé en 1997), aléa inondation (Gourganon et Reppe) et aléa feux de forêt (PPRIF en cours de révision).
- industriels et technologiques : aléa risque industriel (gazoduc) et aléa transport matières dangereuses (RDN8, RD559b, RD26, RD226)

**SENSIBILITES**

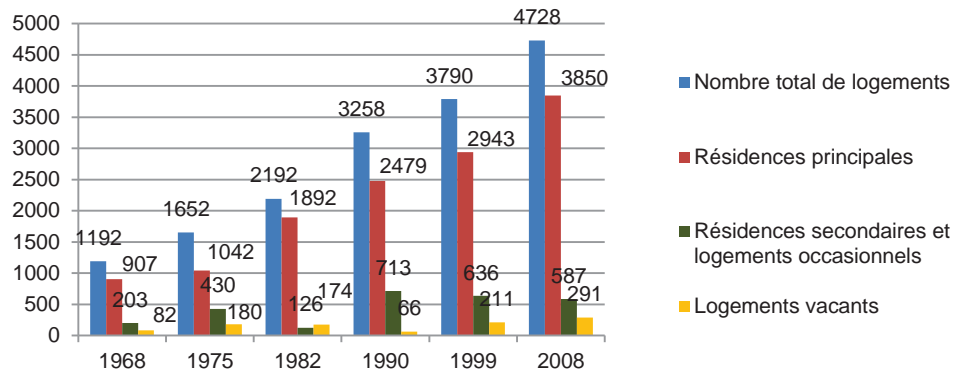
- Agricoles : Périmètres AOC Côtes de Provence, AOC Bandol, AOC Huile de Provence, Vins de Pays du Var, Vins du Mont Caume
- Environnementales : Zones Naturelles d'Intérêts Faunistique et Floristique (ZNIEFF) terrestres de type II et géologique (Vieux Beausset), - ENS des 4 Frères (3700 hectares d'espaces naturels autour du Beausset et de Signes).
- Patrimoniales : Monument historique inscrit - Chapelle Notre Dame de Beauvoir (arrêté ministériel 20/02/70)

**ENJEU**

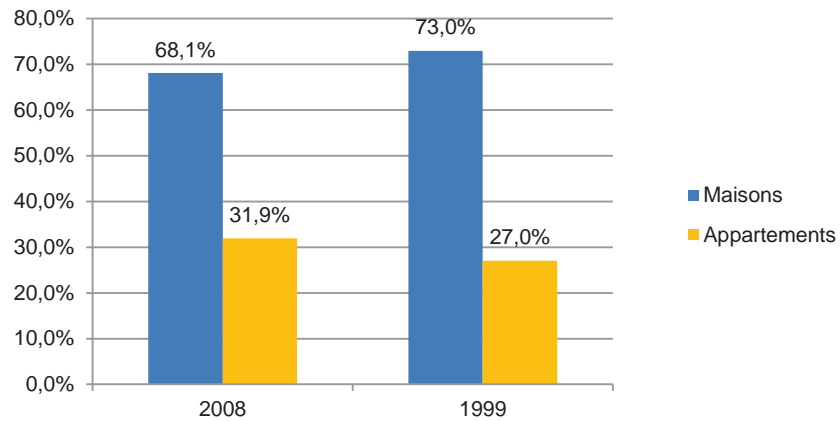
- La prise en compte des risques et sensibilités pour envisager un projet de territoire durable



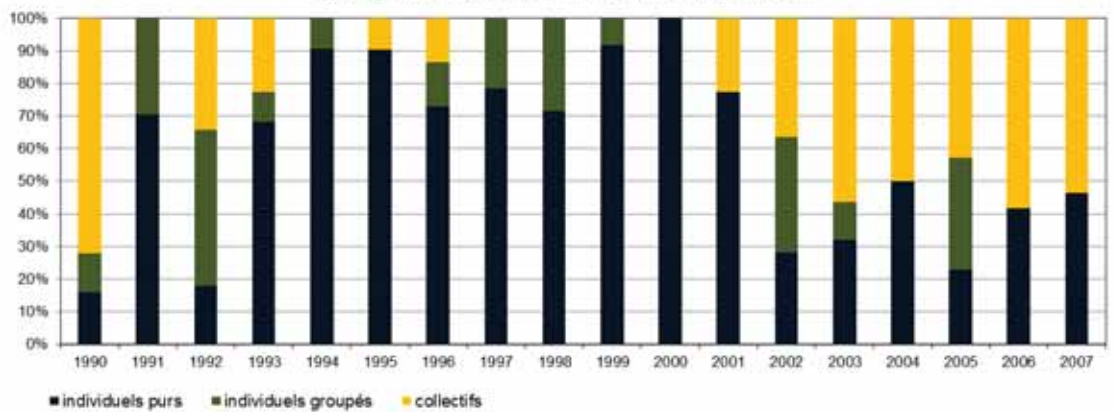
### Evolution du nombre et de la typologie de logement entre 1968 et 2008



### Evolution de la typologie des logements



### Typologie de la construction neuve en 1990 et 2007



## III- UN TERRITOIRE ATTRACTIF

### 1. LES CONSTATS ET TENDANCES D'EVOLUTION

#### Une forte attractivité résidentielle

- 4729 logements en 2008 soit une **augmentation de près de 25%** par rapport à 1999 (3790 logts)
- En 2008, le parc se compose de **81 % de résidences principales**

#### Un parc de logement récent et monotypé de maisons individuelles

- **plus de 26%** du parc de logement a été réalisé **entre 1990 et 2005**
- 22% des logements ont été réalisés avant 1949
- La prédominance de la maison individuelle : 68% en 2008.
- Mais une diminution de la part des maisons individuelles (de 71,4% à 68%) au profit de celle des appartements (de 27% à 31,5%) entre 1999 et 2008.
- Une occupation basée sur la propriété avec 66,5% de propriétaires.

#### La taille des ménages diminue

- Diminution de la taille moyenne des ménages : 2,6 personnes par logement en 1999 et 2,31 en 2008
- En 2008, prédominance des ménages composés de 2 personnes (37%) en 2006 et de couples sans enfants (33,5%).

#### Un déficit de logements sociaux

- 42 logements locatifs sociaux pour 3850 résidences principales : soit un taux de près d' 1% de logements sociaux
- En 2008 la commune compte **42 logements locatifs sociaux** (*données DDEA83, 2009*) dont 38 appartenant au parc public et 4 conventionnés par l'ANAH, pour **3850 résidences principales**
- Deux programmes de logements sociaux supplémentaires devraient permettre le doublement de leur nombre

#### Un rythme de constructions neuves soutenu, tourné vers l'habitat collectif, jusqu'en 2007, un net ralentissement depuis

- 76 logements/an entre 1999 et 2007 contre 73 entre 1990 et 1999.7

### 2. PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

- Un déficit important de logements aidés.
- Une diminution de la taille des ménages.
- Un développement de l'habitat non maîtrisé

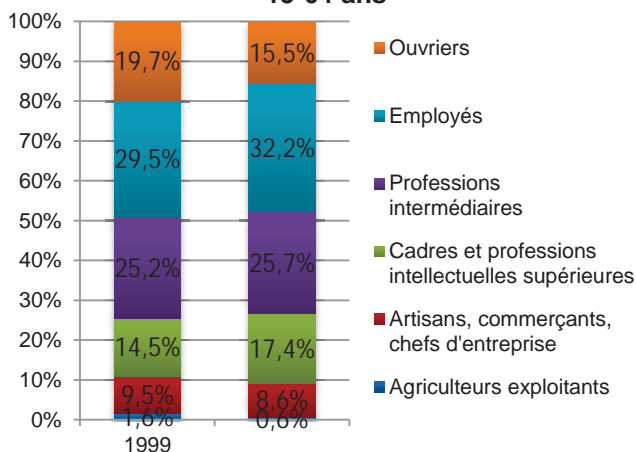
#### ENJEUX

- La diversification des typologies de l'offre de logements, pour répondre au changement de taille des ménages, aux jeunes actifs, aux retraités
- La prise en compte de la problématique de parcours résidentiel
- La mixité sociale
- La maîtrise du développement face à une forte attractivité du territoire

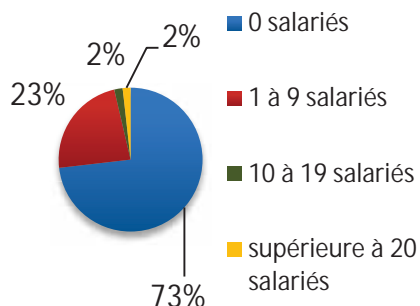
**Population 15-64 ans par type d'activité**

		1999	2008
Actifs	Actifs ayant un emploi	55,2%	62,4%
	Chômeurs	10,7%	7,6%
Inactifs	Elèves-Étudiants	11,9%	8,3%
	Retraités	8,6%	11,7%
	Autres	13,2%	10,1%

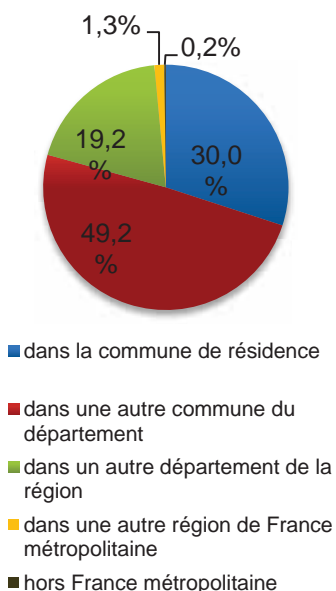
**Répartition de la population active des 15-64 ans**



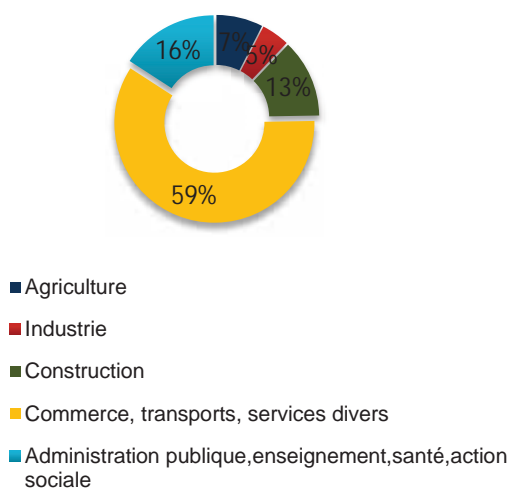
**Taille des établissements**



**Lieu de travail des actifs en 2008**



**Entreprises par secteurs d'activités en 2010**



Nombre total d'entreprises: 902

## IV- UNE COMMUNE DYNAMIQUE

### 1. LES CONSTATS ET TENDANCES D'ÉVOLUTION

Un taux d'activité croissant qui témoigne d'une commune dynamique

- Le Beausset compte 3 986 actifs en 2008.
- Entre 1999 et 2008, on note un taux d'activité en progression : 66,3% en 1999 et 70 % en 2008 et une diminution du taux de chômage : 10,7% en 1999 et 7,6% en 2008
- La répartition de la population selon le type d'activité met en avant la prédominance des actifs occupés (62,4%) et la part non négligeable des élèves et étudiants (8,3%)

La population active est composée en majorité de professions intermédiaires (25,7%) en 2008 et d'employés (32,2%).

Un tissu économique dominé par les activités artisanales et tertiaires :

- En 2008, Le Beausset compte **992 entreprises** sur son territoire.
- Le secteur tertiaire domine avec près de 75% des entreprises de services dont **commerces** (59% des entreprises)
- Vient ensuite **le secteur de la construction** (13% des entreprises).
- On note **une majorité de petites unités** : 64% des établissements ne disposent pas de salariés.
- Ceci peut s'expliquer par la présence de **nombreuses entreprises artisanales** sur la commune (**248 en 2004**)

En 2008, 70% des actifs occupés travaillent hors du Beausset, ce qui induit une **forte proportion des migrations pendulaires** (participent à l'augmentation du trafic).

Un niveau d'équipements satisfaisant avec une offre concentrée en centre-ville. On note tout de même des équipements liés à l'enfance (groupe scolaire) parfois vieillissants.

Une bonne desserte communale y compris par les transports collectifs (*test d'opinion réalisé par la mairie*) mais trop de trafic qui vient pénaliser le fonctionnement du centre urbain. Un niveau d'équipements en infrastructures plus faible dans les zones d'urbanisation diffuses (réseaux et desserte) issu d'un développement urbain peu maîtrisé (POS ancien, RNU ...).

### 2. LES PROBLÉMATIQUES IDENTIFIÉES

- Des infrastructures de transport en modes doux à développer
- Trafic de transit important (20 000 véh/jour)
- Un tissu économique dynamique à diversifier
- Une offre en foncier économique réduite

#### PRINCIPAUX ENJEUX

- L'attractivité commerciale afin de pérenniser le rayonnement commercial du centre bourg et de la zone artisanale
- La diversification des activités pour conserver et accentuer le dynamisme communal
- Le maintien et le développement de l'accueil touristique
- Le maintien et le redéploiement de l'activité agricole
- Le développement des infrastructures de transport en modes doux
- La rénovation des équipements liés à l'enfance et la diversification des équipements liés aux activités sportives et de loisirs

# PARTIE 2

## PORTEE ET CONTENU DU PADD



L'élaboration du PLU s'inscrit dans un nouveau cadre réglementaire :

- Loi Solidarité et Renouveau Urbain (SRU, décembre 2000)
- Loi Urbanisme et Habitat (UH, juillet 2003)
- Diverses lois en matière d'environnement.

Pièce obligatoire du PLU, le PADD est un nouveau document imposé par la loi SRU du 13 décembre 2000. Le PADD a pour fonction exclusive de présenter le projet communal pour les années à venir.

Il sera le fondement justifiant les choix, mesures, actions et prescriptions qui figureront dans les autres pièces à venir dans le dossier de PLU. Son contenu est défini par l'article L 123-1 et R 123-3 du Code de l'Urbanisme.

#### **Article R 123-3 du Code de l'Urbanisme :**

« Le projet d'aménagement et de développement durable définit, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L 110 et L 121-1, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble de la commune. »

*Par ailleurs, la loi impose au PADD de respecter la notion de « Développement Durable », dont les principes sont énoncés à l'article L121-1 du Code de l'Urbanisme :*

**1. L'EQUILIBRE** entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable ;

**2. LA DIVERSITE des fonctions urbaines et la mixité sociale** dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux ;

**3. UNE UTILISATION ECONOMIQUE ET EQUILIBREE DES ESPACES** naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature. »

## PARTIE 3

### SCENARIO DE DEVELOPPEMENT



## Quel développement démographique pour la commune du Beausset ?

Dernier recensement INSEE de population 2007 : 8 993 habitants Une reprise accentuée de la croissance démographique (+ 983 habitants entre 99 et 2006) ... due **uniquement aux flux migratoires** : en 2006, solde naturel quasi nul (0,1% par an en moyenne sur la même période)

Une population qui vieillit : depuis 99, seuls les plus de 60 ans progressent (6,30% en moyenne par an) alors que la part des plus jeunes et des actifs diminue.

Une reprise de la croissance du parc de logements : 2,8% par an entre 99 et 2006 contre 2% entre 90 et 99

Un parc résidentiel attractif (79% de résidences principales) mais marqué par une forte **augmentation des logements vacants** depuis 90 : 6,7% en moyenne par an entre 99 et 2006 (nombre total : 332) contre 3% pour les résidences principales et 0,1% pour les résidences secondaires

Un parc plutôt récent (22% des constructions ont moins de 20 ans) et **nouvellement équilibré entre logements individuels et collectifs** depuis les années 2000

Pôle de secteur dans le SCoT Provence Méditerranée, Le Beausset doit conforter l'attractivité de son **centre-ville** identifié comme **site prioritaire** pour la définition & la mise en œuvre d'une **politique active de renouvellement urbain**.

Deux scénarios de développement sont envisagés :

- un scénario tendanciel basé sur les évolutions démographiques récentes, illustrant le maintien d'une croissance démographique importante des dernières années
- un scénario maîtrisé permettant d'absorber les évolutions démographiques récentes et en adéquation avec le niveau d'équipements de la commune

Scénario 1 /Tendanciel	Scénario de développement / Scénario maîtrisé
Taux de croissance annuel par an <b>&gt;2,934%</b>	Taux de croissance annuel par an <b>&gt; 1%</b>
Population 2020 : >13056 habitants	Population 2020 : >10 012 habitants
Besoins en logement projeté: > 1987	Besoins en logement projeté: > 595
Besoins en logement projeté avec 25% de + pour fluidifier > 2483 (annuels : 177)	Besoins en logement projeté avec 25% de +pour fluidifier > 744 (annuels : 53)
Potentiel foncier nécessaire: (Densité moyenne : 20 log./ha) > 124,1 ha	Potentiel foncier nécessaire (Densité moyenne : 20 log./ha) > 37,2 ha

*NB : La production des nouveaux logements devra nécessairement prendre en compte les objectifs triennaux de production de logements sociaux, dans un objectif de rattrapage des quotas de la loi SRU.*

## PARTIE 4

### ORIENTATIONS GENERALES D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME

La commune du Beausset a connu un fort développement – urbain et démographique avec plus de 2,9% de croissance annuelle.

Avant d'envisager d'accueillir une nouvelle croissance, la commune doit conforter l'urbanisation existante.

Ainsi, afin de répondre aux enjeux de la commune, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable se décline en 3 orientations complémentaires :

1. Le confortement et la structuration de l'urbanisation existante, notamment en termes d'équipements et de services, en continuité des espaces déjà consommés
2. La pérennité et le développement des activités pour limiter les déplacements
3. L'accueil d'une nouvelle croissance de manière maîtrisée avec des modèles urbains économes en espace

## 1. ORIENTATION 1 : LE BEAUSSET, UNE VERITABLE CENTRALITE A L'IDENTITE VILLAGEOISE

*La commune du Beausset possède une forte identité villageoise (noyau villageois ancien, placettes, patrimoines, activités agricoles...) qui a acquis des caractéristiques urbaines (diversité des formes urbaines, mixité sociale, économie qui s'est diversifiée) au cours de son évolution.*

*Bien que le Beausset ait gardé un cadre villageois, la commune a connu une croissance démographique forte créant de nouveaux besoins en termes de pratiques urbaines : services, équipements ... Le centre urbain du Beausset n'a pas subi la même extension, et a aujourd'hui du mal à remplir sa fonction de centralité. Ainsi, à travers des opérations de renouvellement et de développement urbain, le centre du Beausset doit s'enrichir de nouvelles fonctions urbaines dans le respect de son identité et d'une croissance maîtrisée.*

### OBJECTIF 1 : PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE VILLAGEOIS

- Préserver le patrimoine bâti
- Promouvoir la qualité architecturale et paysagère des aménagements
- Améliorer la qualité des espaces publics en restructurant certains lieux, en les requalifiant dont notamment la Place de Gaulle

### OBJECTIF 2 : MAITRISER LE DEVELOPPEMENT DU CENTRE URBAIN

- Maîtriser la croissance démographique
- Utiliser les opportunités foncières à l'intérieur ou dans la continuité des enveloppes urbaines existantes pour maîtriser le développement du centre urbain et de sa première couronne, notamment les espaces identifiés par le SCoT
- Envisager le développement sous forme d'opérations d'aménagement d'ensemble en veillant à leur qualité d'intégration paysagère et programmatique en lien avec le centre urbain

### OBJECTIF 3 : DEVELOPPER LES FONCTIONS URBAINES DU CENTRE ET DE SA PREMIERE COURONNE

- Affirmer la vocation commerciale du centre-ville, notamment Place Charles de Gaulle, rue Portalis et rue de la République
- Adapter les équipements d'infrastructures et de superstructures au développement de l'urbanisation
- Créer et renforcer les équipements scolaires, sportifs, associatifs (Pôle Saint Exupéry) et culturels
- Permettre l'implantation de structures sanitaires et médico-sociales
- Créer des jardins potagers communaux

### OBJECTIF 4 : PROPOSER UNE OFFRE DE LOGEMENTS DIVERSIFIEE

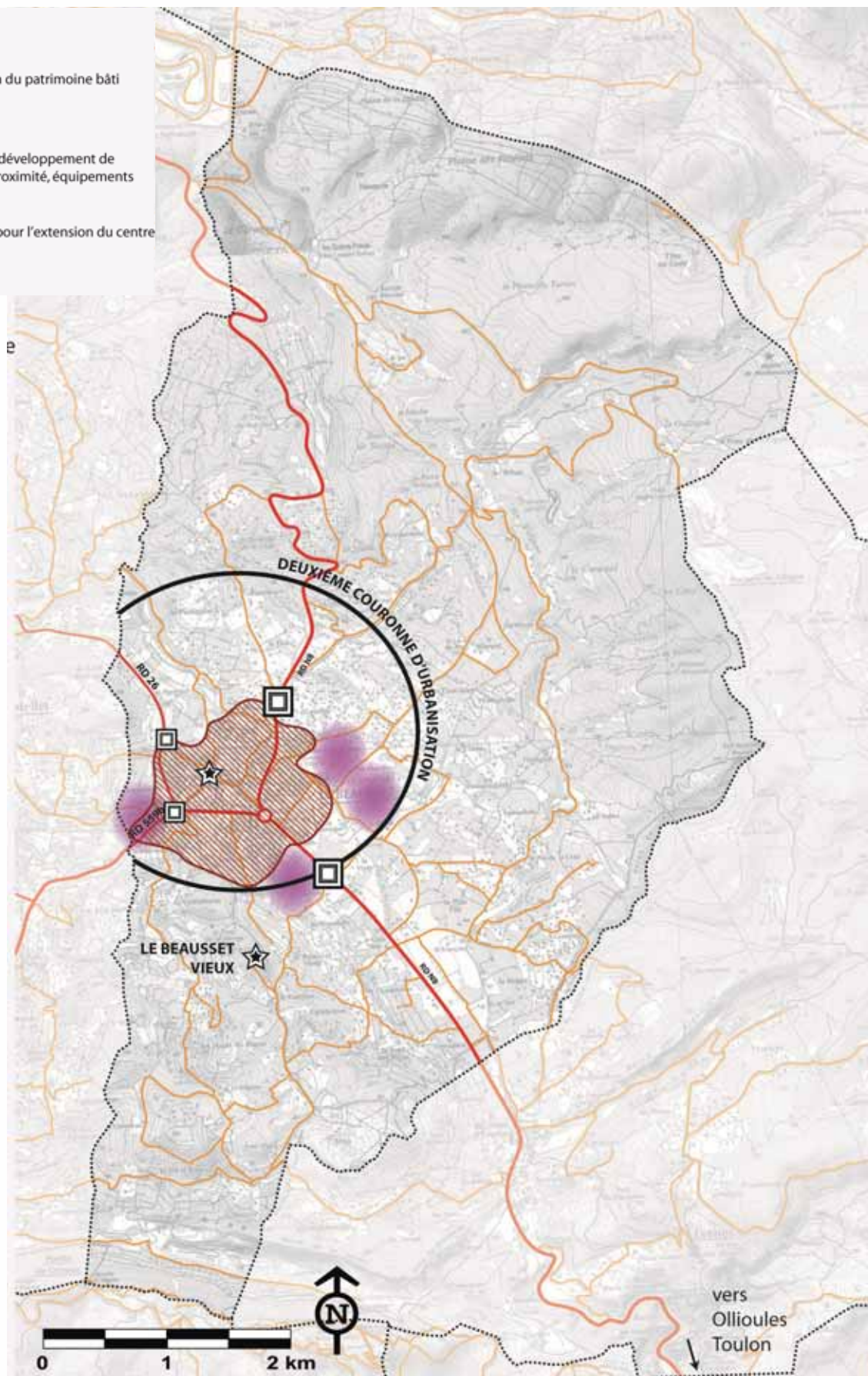
- Favoriser le renouvellement urbain dans le centre ancien
- Promouvoir les opérations de logement permettant de la mixité sociale, répondant aux objectifs de la loi SRU
- Créer une offre en logements adaptée aux jeunes actifs et aux personnes âgées
- Respecter le schéma départemental d'accueil des gens du voyage

### OBJECTIF 5 : AMELIORER L'ACCESSIBILITE ET LA PRATIQUE DU CENTRE VILLAGEOIS

- Requalifier la Place Général de Gaulle
- Redonner la place au piéton en centre-ville
- Aménager des parkings relais aux portes du centre urbain
- Créer des ouvrages destinés aux cycles et piétons permettant de relier les quartiers au centre-ville

ORIENTATION 1

- ★ Protection et valorisation du patrimoine bâti
- Entrée de ville
- ▨ Renouvellement urbain, développement de l'offre commerciale de proximité, équipements publics à conforter
- Développement urbain pour l'extension du centre



## 2. ORIENTATION 2 : PERENNISER ET DEVELOPPER LES ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA COMMUNE

*Le Beausset est une commune attractive de par son positionnement géographique à proximité de l'Aire Toulonnaise et des grandes infrastructures. Le développement et la pérennité des activités restent un enjeu essentiel pour le dynamisme communal.*

### OBJECTIF 1 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DANS LE CADRE D'UN URBANISME DURABLE

- Conforter et compléter l'offre commerciale en centre-ville notamment Place Charles de Gaulle, rue Portalis et rue de la République
- Permettre l'implantation de nouvelles activités, notamment artisanales dans des zones de grande qualité environnementale
- Favoriser l'implantation d'activités tertiaires
- Identifier clairement les zones d'activités commerciales et les zones d'activités industrielles ou artisanales
- Promouvoir la qualité architecturale et paysagère des zones d'activités
- Limiter les risques de nuisances associées aux activités : lutte contre les pollutions, éloignement des zones habitées ...

### OBJECTIF 2 : AFFIRMER LA VOCATION AGRICOLE

- Protéger les zones AOC Bandol et Côtes de Provence
- Préserver les espaces agricoles cultivés et ou de valeur agronomique
- Permettre la reconquête des espaces agricoles dans les espaces AOC ou les espaces contraints
- Préserver les Oliveraies, reconnues par l'AOC Huile de Provence






### OBJECTIF 3 : DEVELOPPER LES ACTIVITES TOURISTIQUES

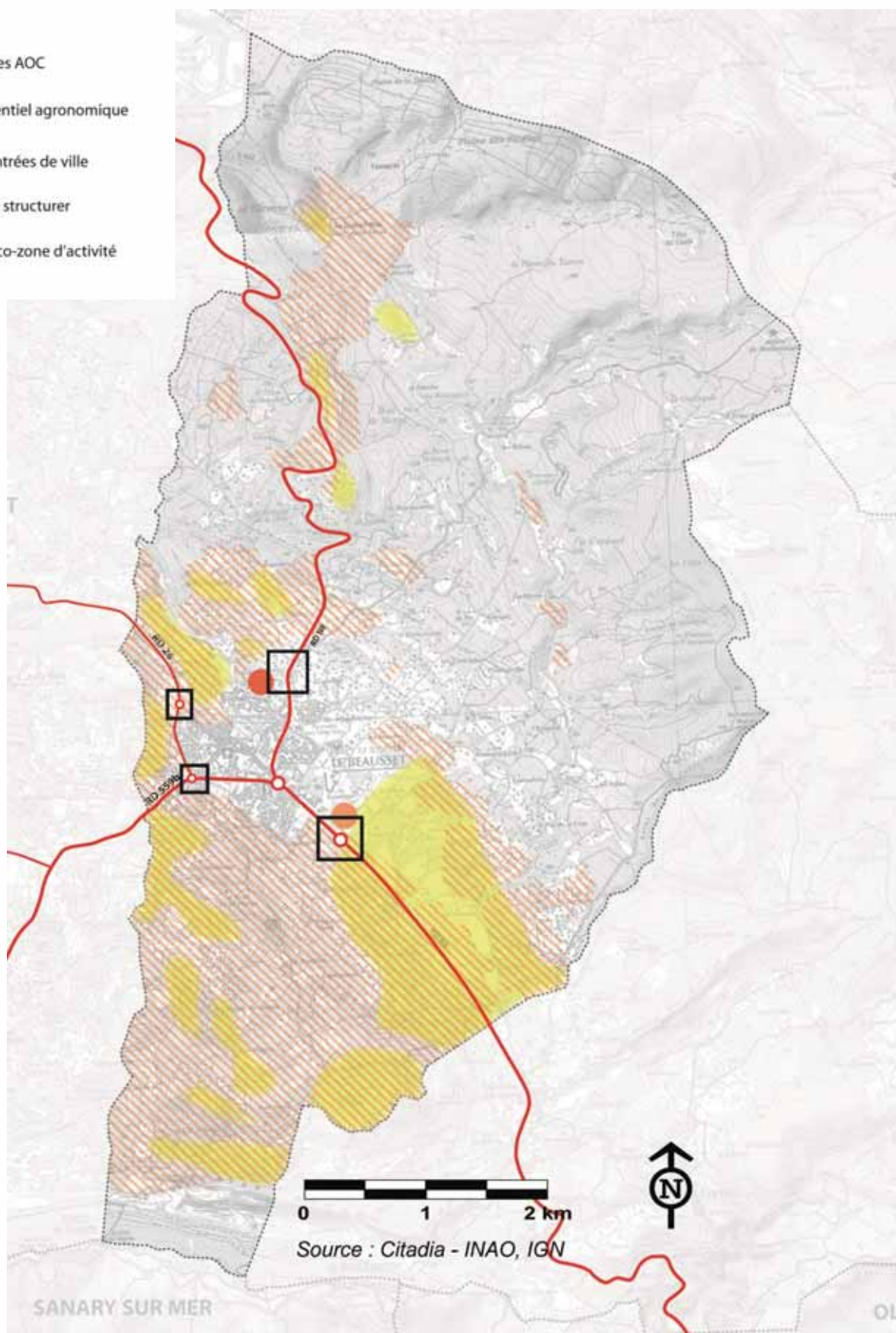
- Favoriser l'implantation des structures touristiques de qualité pour le développement du tourisme vert et du terroir, de l'hébergement hôtelier
- Permettre la création de structures agro-touristiques

### OBJECTIF 4 : MAINTENIR L'ATTRACTIVITE DU BEAUSSET

- Promouvoir des aménagements structurants (paysagers et urbains) sur les axes principaux, notamment RDN8 et D559b, qui constituent des vitrines pour le Beausset
- Améliorer les conditions de circulation intra et inter-cités et faciliter le désengorgement du centre urbain
- Renforcer le caractère urbain des voies primaires
- Intégrer la qualité urbaine et paysagère dans l'aménagement des entrées de ville et les entrées de village

ORIENTATION 2

-  Protéger les zones AOC
-  Préserver le potentiel agronomique
-  Requalifier les entrées de ville
-  Zone d'activité à structurer
-  Création d'une éco-zone d'activité



### 3. ORIENTATION 3 : LE BEAUSSET, « UN VILLAGE A LA CAMPAGNE »

*La commune du Beausset bénéficie d'un cadre de vie remarquable avec un paysage fortement identitaire de plaines agricoles, de collines boisées offrant des panoramas depuis les différents lieux du village. Cette qualité chère aux Beaussetans doit être préservée pour affirmer son image.*

#### OBJECTIF 1 : PROTEGER ET VALORISER LES ESPACES NATURELS

- Protéger les grands espaces naturels : contreforts nord, massif collinaire du vieux Beausset, barre du gros cerveau, contrefort du Castellet)
- Protéger et préserver des sites remarquables comme celui du Beausset vieux, du Val d'Arenc, et autres.
- Protéger les éléments naturels de la trame verte (éléments végétaux) et de la trame bleue (cours d'eau, zones humides ...)
- Protéger et valoriser les ripisylves de la Reppe et du Gourganon
- Aménager le vallon du Gourganon en site de loisirs en vue d'une utilisation ludique





#### OBJECTIF 2 : MAITRISER LES LIMITES DE L'URBANISATION ET PROGRAMMER LE DEVELOPPEMENT

- Maîtriser l'extension de l'urbanisation en dehors des enveloppes urbaines déjà constituées
- Respecter les limites du développement urbain imposées par le risque inondation
- Respecter les limites du développement urbain imposées par les aléas forts « incendie – feux de forêts »
- Permettre la reconquête agricole dans les espaces contraints
- Mettre en cohérence l'urbanisation en dehors de la deuxième couronne du centre urbain

#### OBJECTIF 3 : PROMOUVOIR LA QUALITE URBAINE ET PAYSAGERE DES EXTENSIONS DU CENTRE URBAIN

- Favoriser la plantation de végétaux liés aux pratiques rurales traditionnelles (oliviers, figuiers, amandiers, jujubiers, etc.)
- Promouvoir la qualité architecturale et la performance environnementale des nouvelles constructions
- Promouvoir la végétalisation des quartiers pour l'intégration des constructions et limiter l'imperméabilisation
- Protéger le patrimoine bâti et paysager (chemins ruraux, sentiers botaniques, sentiers de randonnées, cabanons, restanques, four à cade, etc.) qui participent à l'authenticité du village
- Assurer la qualité de desserte des nouveaux secteurs d'urbanisation en lien avec la restructuration de l'existant

ORIENTATION 3

-  Protéger les espaces naturels fragiles
-  Préserver le potentiel agronomique
-  Préserver et valoriser les Ripisylves du Gourganon et de la Reppe
-  Protéger la trame bleue
-  Permettre la reconquête agricole dans les espaces contraints
-  Limiter le développement dans les zones soumises à des risques ou aléas
-  Maîtriser les limites de l'urbanisation
-  Valoriser le patrimoine.
-  Aménager des espaces de loisirs

